

Version du 12 mai 2025

CHARTE ENVIRONNEMENTALE - SOCIÉTÉ DOXAMED S.A.S.U.

La présente charte environnementale (ci-après la « **Charte** ») a pour objectif de permettre à DOXAMED d'avoir un impact positif sur l'environnement.

Pour ce faire, l'entreprise a retenu deux piliers prioritaires :

- La consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ;
- La gestion des déchets.

Cette Charte s'adresse à chacun des collaborateurs de DOXAMED, quel que soit leur statut et leur catégorie de contrat (ex : salariés permanents ou temporaires, stagiaires, dirigeants et mandataires sociaux, etc.), ainsi qu'aux collaborateurs mis à disposition par ses prestataires, afin de garantir un impact positif sur l'environnement des activités de l'entreprise, tout en respectant la législation en vigueur applicable.

1. Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

a) Politique

- DOXAMED s'engage à contribuer à la progression vers le net zéro à travers la réduction de sa consommation et de ses émissions de gaz à effet de serre. Pour cela DOXAMED s'engage à diminuer ses émissions liées aux déplacements des salariés, à la consommation d'électricité des bureaux et de ses activités.
- DOXAMED s'engage à favoriser les modes de transport doux pour le déplacement de ses collaborateurs.
- DOXAMED s'engage à favoriser le développement de bureaux responsables incitant ses collaborateurs à limiter leur consommation d'électricité au travail.

b) Mesures

- Une première action envisagée est de réaliser le bilan carbone de DOXAMED d'ici fin 2026 afin de disposer d'une mesure fiable pour définir le point de départ. A partir de ce point, des engagements chiffrés pourront être réalisés et suivis.
- Pour les trajets courts domicile-travail, DOXAMED favorise la marche, le vélo et les transports en commun.
- Pour les trajets professionnels courts (zone urbaine), DOXAMED favorise les transports en commun plutôt que les taxis.
- Pour les trajets professionnels longs, DOXAMED favorise le train plutôt que l'avion.
- DOXAMED encourage ses collaborateurs à baisser leur consommation d'électricité au travail, notamment *via* des consignes d'utilisation du chauffage et de la climatisation des bâtiments.
- DOXAMED s'engage dans une démarche d'achats responsables notamment pour les fournitures de bureau et le matériel informatique.
- DOXAMED possède des véhicules d'occasion ou électrique pour se déplacer.

2. Gestion des déchets

a) Politique

DOXAMED s'engage :

- Dans la réduction de ses déchets ;
- Dans une démarche de tri de ses déchets ;
- Dans une réduction de ses déchets papiers.

DOXAMED développe une politique de gestion optimisée de son parc informatique.

DOXAMED s'engage sur la bonne gestion des substances dangereuses ou produits chimiques.

b) Mesures

- DOXAMED met en place des poubelles de tri. Celles-ci sont traitées par la ville (gestion collective au niveau de l'immeuble).

- DOXAMED s'engage aussi à réduire sa consommation de papier notamment en proposant l'option dématérialisation des fiches de paie.
- DOXAMED développe une politique de gestion optimisée de son parc informatique *via* la réallocation des ordinateurs pour les nouveaux collaborateurs et le changement des ordinateurs uniquement en cas de défauts non réparables.
- DOXAMED recycle ses cartouches d'encre usagées.
- Dans une démarche de réduction des déchets, l'entreprise a investi dans de la vaisselle réutilisable afin de limiter l'usage de carton et de plastique.

3. Respect de la présente Charte - Désignation d'un Référent Environnement

Chaque collaborateur s'engage à respecter l'application la présente Charte.

Pour assurer sa mise en œuvre effective et son bon suivi, DOXAMED a désigné un Référent Environnement en la personne de son Directeur des Opérations et de la Qualité.

Chaque collaborateur est invité à contacter le Référent Environnement s'il est témoin d'un manquement à la présente Charte ou s'il souhaite partager avec lui des suggestions d'amélioration.

4. Révision de la présente Charte

DOXAMED est susceptible de modifier cette Charte à tout moment afin de l'adapter en particulier aux nouvelles exigences légales et aux nouveaux standards.

Elle sera en tout état de cause révisée tous les deux ans.

Les collaborateurs seront informés de toute modification de la Charte.

Elle est mise à disposition des collaborateurs et consultable sur le *drive* interne de DOXAMED.



Pour DOXAMED S.A.S.U.
Monsieur Arnaud Molinié,
Président
